

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes
1 10 57

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE**

OBJET : Prononciation de la caducité d'une subvention départementale attribuée - actions de sensibilisation à l'Europe.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux relations internationales et européennes - interventions humanitaires, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Prononciation de la caducité de la subvention suivante :

- subvention de 8 000 € attribuée par délibération n° 45 du 14 avril 2020 à la Maison de l'Europe de Provence pour la réalisation de la fête de l'Europe à Aix-en-Provence qui n'a pas été réalisée en raison de la pandémie de Covid-19.

Il est demandé la prononciation du désengagement du montant total de 8 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL